

## ARRÊTÉ DE DÉLIMITATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SQUARE DU PRÉ DU LOGIS / JARZÉ

### Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la volonté de la commune de JARZÉ VILLAGES de délimiter entre la propriété publique communale relevant de la domanialité publique artificielle sis Square du pré du Logis et la parcelle cadastrée 163 D 584.

Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par M. Florent JEANNEAU, géomètre expert en date du 28 mai 2025 annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres-experts (Conseil Supérieur 24 janvier 2017).

### ARRÊTE

#### Article 1 :

La limite de propriété est déterminée suivant :

- Les points A et J (selon plan joint en annexe).

*Nature des limites :*

- A : Point non-matérialisé à l'axe du passage existant,
- J : Angle Nord-Ouest de la clôture privative à MELDOMYS

Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets.

#### Article 2 :

La limite de fait correspond à la limite de propriété :

-Les points A et J

Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position de la limite de fait.

#### Article 3 :

La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public. Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

#### Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié aux riverains concernés et à M. Florent JEANNEAU, géomètre expert.

#### Article 5 :

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif du Maine et Loire dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Fait à Jarzé Villages le 17 juin 2025  
Par délégation, le Conseiller à la voirie  
François EDIN



Arrêté notifié aux riverains par courrier recommandé avec accusé de réception le : 19 juin 2025

Arrêté notifié par courrier simple à M. Florent JEANNEAU, géomètre expert le : 19 juin 2025

Arrêté affiché aux portes de la mairie le : 19 juin 2025



DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE  
Commune de JARZE-VILLAGE  
Commune déléguée de JARZE  
9 Square du Pré du Logis

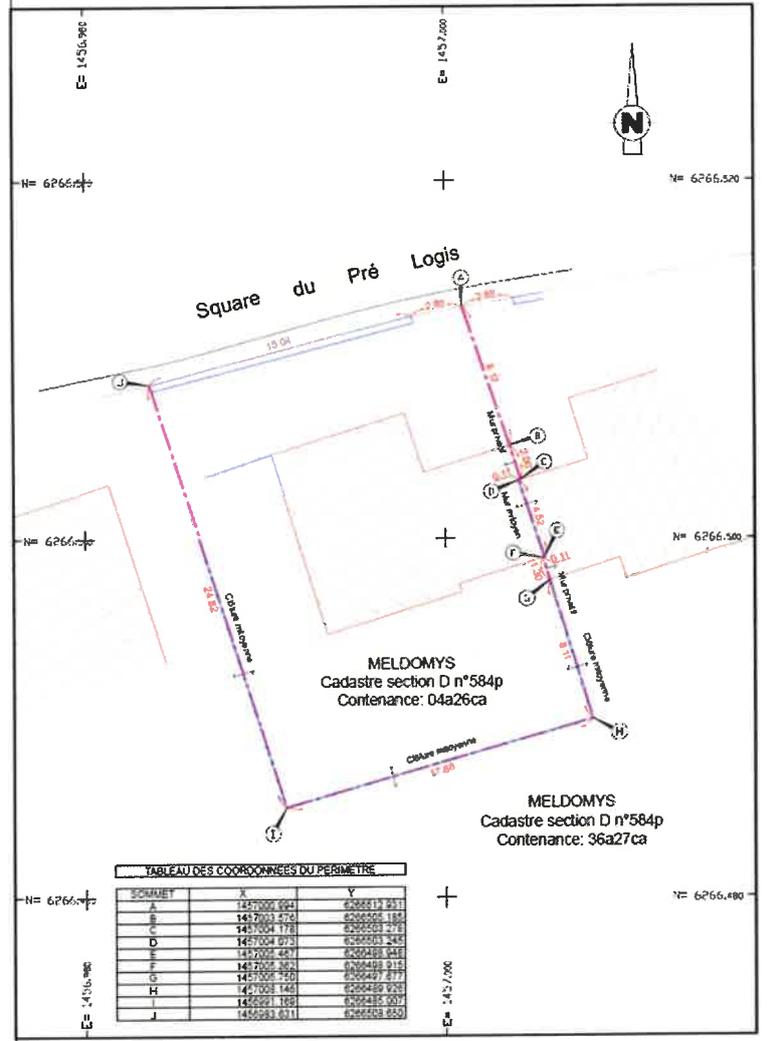
Propriété de MELDOMYS

PLAN DE DELIMITATION DE  
LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES  
ET ALIGNEMENT INDIVIDUEL

Echelle : 1/200

INDICE	DATE	DESSINATEUR	MODIFICATIONS

PLAN TOPOGRAPHIQUE ETABLI EN AVRIL 2025				ER
PLANIMETRIE	Conforme conforme 47	X	ALTIMETRIE	IGN90
	Réseau TERIA	X		Réseau TERIA
	Indépendante			Indépendante
Dossier : 9505/250552		Fichier : 9505-2025-04-T.dwg		CHOLET le 28/05/2025 -TL-



SOMMET	X	Y
A	1457000.694	6266511.231
B	1457003.476	6266505.185
C	1457004.178	6266503.276
D	1457004.073	6266503.345
E	1457005.427	6266498.248
F	1457007.362	6266498.215
G	1457008.750	6266497.277
H	1457008.146	6266498.626
I	1456991.188	6266485.207
J	1456983.831	6266488.850